



Liberté • Egalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de  
l'environnement

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734\*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception : <b>26/07/19</b>	Dossier complet le : <b>26/07/19</b>	N° d'enregistrement : <b>F01119P0175</b>

Réhabilitation d'une piscine, extension neuve et construction d'un conservatoire à rayonnement départemental.

### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

EST-ENSEMBLE GRAND PARIS

Nom, prénom et qualité de la personne

Gérard COSME, Président de l'Etablissement Public Territorial EST ENSEMBLE

habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET

2	0	0	0	5	7	8	7	5	0	0	0	1	1
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Forme juridique

Etablissement public Territorial

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
44.Equipements sportifs, culturels ou de loisirs et aménagements associés -d) Autres équipements sportifs ou de loisirs et aménagements associés susceptibles d'accueillir plus de 1000 personnes	Le projet prévoit la rénovation et l'extension de la piscine Leclerc localisée à Pantin ainsi que la construction d'un conservatoire à rayonnement départemental.  Le projet sera dimensionné pour accueillir 2416 personnes.

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet prévoit la démolition de bâtiments existants de type salle de sport à l'angle sud-ouest de la parcelle. Il prévoit également la rénovation et l'extension de la piscine Leclerc localisée à Pantin ainsi que la construction d'un conservatoire à rayonnement départemental.

Le projet sera dimensionné pour accueillir 2416 personnes.

Le projet est considéré comme un établissement unique classé ERP de type R, X et L de première catégorie

## **4.2 Objectifs du projet**

Le projet est inscrit dans le périmètre de la future ZAC de l'Ecoquartier de la Gare de Pantin- Quatre Chemins.

L'Écoquartier figure parmi les secteurs de densification préférentielle du projet de SDRIF de la Région Île-de-France.

L'objectif du projet est de participer à cette transformation en créant et en réhabilitant de nouveaux équipements publics, (conservatoire à rayonnement départemental, piscine), afin d'accueillir au mieux les nouveaux habitants. Au-delà de l'objectif utilitaire du projet, la réhabilitation du site amènera à la création d'une voie nouvelle pompier permettant de desservir l'équipement et de réaliser un bâtiment conjuguant modernité et patrimoine.

L'établissement public territorial Est Ensemble a réalisé une présentation du projet général de la ZAC en septembre 2013. Ce rapport a pour but de présenter l'objet et la justification de l'opération. La réhabilitation de la piscine Leclerc, son extension et la construction du conservatoire y sont référées comme appartenant au secteur sud. Le projet est présenté en annexe 9.

## **4.3 Décrivez sommairement le projet**

### **4.3.1 dans sa phase travaux**

- Curage/désamiantage et démolition des bâtiments de type salle de sport à l'angle sud-ouest de la parcelle.
- Installation de chantier, terrassements, fondations, aménagement temporaire de la voie nouvelle,
- Curage/désamiantage puis réhabilitation de la piscine Leclerc localisée à Pantin,
- Construction du conservatoire et de l'extension de la piscine Leclerc,
- Construction de la voirie et mise en place des espaces verts,

Le début de la phase 1 des travaux est prévu pour début juin 2020, la fin des travaux pour la fin mars 2022.

L'étude géotechnique du projet est donnée en annexe 10.

### **4.3.2 dans sa phase d'exploitation**

Le projet comprend la réhabilitation de la piscine Leclerc ainsi que la construction d'un nouveau bâtiment et d'une nouvelle voirie.

La piscine Leclerc est un bâtiment existant de type R+3.

Le nouveau bâtiment sera de type R+2 sur un niveau de sous-sol. Il abritera un conservatoire et une extension de la piscine Leclerc. Le conservatoire accueillera des activités de type danse, théâtre, arts plastiques, musique, ainsi qu'un auditorium et un secteur de bureaux pour l'administration.

Le sous-sol à 1 niveau correspond au niveau de la scène de l'auditorium et accueillera les salles de percussion ainsi que des locaux techniques.

La future voirie est située entre le groupe scolaire et le conservatoire. Dans le cadre de l'aménagement de la ZAC elle pourra être prolongée d'une passerelle pour offrir un accès au-delà du réseau ferroviaire.

La notice architecturale datée de février 2019 figure en annexe 8. Les éléments graphiques (plan masse, vue du site en phase exploitation) sont repris dans l'annexe 8bis

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact au titre de l'article R-122-2 du code de l'environnement pour la rubrique 44 d

- Permis de construire (A soumettre)

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface utile du projet	6049 m <sup>2</sup>
Surface de plancher	8566 m <sup>2</sup>
Parcelles recoupées : - P 1 - O 27	6661 m <sup>2</sup> 4579 m <sup>2</sup>

**4.6 Localisation du projet**

**Adresse et commune(s) d'implantation**

49 Avenue du Général Leclerc  
93500 Pantin

**Coordonnées géographiques<sup>1</sup>** Long. 0 2° 24' 12" 9E Lat. 4 8° 53' 50" 0N

**Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :**

Point de départ : Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Point d'arrivée : Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Communes traversées :

**Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**

**4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?** Oui  Non

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?** Oui  Non

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?**

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

<b>Le projet se situe-t-il :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel/Laquelle ?</b>
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF la plus proche se trouve sur le territoire de la commune de Romainville à 2,1 km au sud-est du projet. Il s'agit d'une ZNIEFF de type 1, identifiant national 110020470 "Prairies humides au Fort de Noisy". Voir annexe 7.a
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'APB le plus proche est situé dans l'enceinte de la ZNIEFF de type 1 du fort de Noisy à 2,1 km au sud-est du projet. Il s'agit de l'APB, FR3800418 "Glacis du Fort de Noisy-le-Sec" Voir annexe 7.a
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	- Le Parc Naturel Régional le plus proche est le PNR de l'Oise-Pays de France situé à 15 km au nord du projet. Voir annexe 7.b
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plusieurs axes de transports bruyants traversant ou à proximité du site sont classés par arrêtés préfectoraux : la voie ferrée (catégorie 1) et les RD20 et RD115 (catégories 2 et 3). La ville de Pantin est soumise au Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement des rues départementales réalisé par le département de la Seine Saint Denis. Voir annexe 7.c
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager les plus proches sont situées à environ 4,5 km à l'ouest (Marché aux puces de Saint Ouen) et 4,5 km au sud-ouest (Paris le Marais) du projet. L'ensemble de la parcelle est inscrite au titre des monuments historiques par la présence de la piscine Leclerc. Voir annexe 7.d et 7.p
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les enveloppes d'alerte de zones humides les plus proches sont situées à 100 m au sud du site. Voir annexe 7.e

La commune de Pantin est couverte par plusieurs PPRn et aucun PPRT:  
- Pour les mouvements de terrain (PPRMT) prescrit le 10 janvier 2019 aléa anciennes carrières; Ce risque est inexistant au droit du site  
- Pour le retrait gonflement des argiles prescrit le 23 juillet 2001 (aléa moyen)  
- Pour les carrières et la dissolution du gypse approuvé le 18 avril 1995 (zone de dissolution, aléa majeur pris en compte dans le projet)

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?

Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?

Le phénomène de remontée des nappes phréatiques du à l'arrêt des pompages industriels est à prendre en compte. Le risque sismique est très faible. Il n'y a pas de risque d'inondation. Voir annexes 7.f-g-h  
Deux diagnostics de l'état des milieux ont été réalisés. Voir annexe 10 . Aucune source de pollution n'a été mise en évidence mais les sols présentent des anomalies pour les teneurs en métaux lourds et mercure. La pollution fera l'objet d'un plan de gestion comprenant une EQRS. La base de données Basol signale la présence d'un site à 350 m au nord en aval hydraulique, avec une pollution du sol par des hydrocarbures. Un site Basias de type garage automobile était situé à 60m en amont de 1929 à 1941 Voir annexe 7.i

Dans un site ou sur des sols pollués ?

Au droit de la commune on note la ZRE "Partie captives des nappes de l'Albien et du Néocomien". Cette nappe profonde ne sera pas impactée par le projet. En effet, plusieurs unités géologiques imperméables protègent la nappe.

Dans une zone de répartition des eaux ?   Voir annexe 7.j

D'après l'arrêté préfectoral n°2018-0742 du 29 mars 2018, déclaration d'utilité publique de l'instauration des périmètres de protection de l'usine d'eau potable. Trois forages exploitent l'Yprésien, un forage exploite l'Albien. Ces nappes sont sans relation hydraulique avec le site. Au plus proche, l'Yprésien est situé à 50 m de profondeur et se trouve sous des niveaux marneux semi imperméables. Le site est situé dans le Périmètre de Protection Rapproché et se conformera aux prescriptions. Voir annexe 7. k

Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?

Le site inscrit le plus proche "Cité-Jardin" est situé à 1,7 km au sud

Dans un site inscrit ?   Voir annexe 7.l

**Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :**

	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Une ZPS, zone de protection spéciale NATURA 2000 appartenant aux Sites de Seine-Saint-Denis, identifiant FR1112013 est localisée à 3,7 km au sud du site. Voir annexe 7.m
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site classé le plus proche est à 2, km à l'ouest. Il s'agit du Parc des Buttes Chaumont. Voir annexe 7.n

**6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?**

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles	Oui Non		De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après les mesures piézométriques réalisées dans le cadre de l'étude géotechnique, la nappe de surface se trouvait à une profondeur de 10,8 m par rapport au sol en janvier 2019.  Voir les études géotechniques en annexe 10.
Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne prévoit pas d'impacter la masse d'eau par un projet de drainage ou de prélèvement.  En phase définitive, des moyens de récupérations des eaux seront mis en place pour se prémunir des circulations d'eau superficielles, du ruissellement, et de la percolation alimentées par la pluviométrie.
<b>Ressources</b>			Une partie des matériaux extraits suite aux terrassements liés notamment à la construction des sous-sols sera dirigée vers des filières de stockage adaptées notamment en fonction de la pollution des sols (ISDI, CC et ISDND).
Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les conclusions des filières d'élimination possibles du maillage sont fournies dans l'annexe 11.
Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	De part sa nature (construction de bâtiments), le projet nécessite l'apport de matériaux de construction issus des ressources naturelles du sous-sol (provenance hors site).
Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site d'études n'est pas directement concerné par la présence d'un élément de la trame boisée et ne participe pas à la constitution des trames herbacées, telle que définies par les travaux du Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE).  L'étude d'impact à l'échelle de la ZAC et l'avis environnemental sont données en annexe 15.
<b>Milieu naturel</b>			Le projet est éloigné des zones Natura 2000.
Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Une ZPS, zone de protection spéciale NATURA 2000 appartenant aux Sites de Seine-Saint-Denis, identifiant FR1112013 est localisée à 3,7 km au sud du site.  Le projet n'aura pas d'impact sur ces zones. (voir annexe 7.m)

Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?

Le projet est éloigné des zones naturelles sensibles particulières énumérées au 5.2.  
Le projet n'aura pas d'impact sur ces zones.

Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?

Le site est occupé par un bâtiment existant (piscine), une esplanade sablée servant à des manifestations (patinoire temporaire,...), des petits bâtiments de type salle de sport. Quelques arbres sont présents sur site.  
Les espaces sont déjà urbanisés, il n'y aura pas de consommation d'espaces naturels. Le projet ajoutera des espaces verts.

Est-il concerné par des risques technologiques ?

La commune de Pantin n'est concernée par aucun Plan de Prévention des Risques Technologiques.  
On note toutefois la présence de sites ICPE à proximité du projet (voir annexe 7.o)

**Risques** Est-il concerné par des risques naturels ?

La commune de Pantin est couverte par plusieurs PPRn :  
- Pour les mouvements de terrain (PPRMT) ,prescrit le 10 janvier 2019, aléa anciennes carrières; Ce risque est inexistant au droit du site)  
- Pour le retrait gonflement des argiles, prescrit le 23 juillet 2001 (aléa moyen)  
- Pour les carrières et la dissolution du gypse, approuvé le 18 avril 1995 (zone de dissolution, aléa majeur pris en compte dans le projet)

Engendre-t-il des risques sanitaires ?

Est-il concerné par des risques sanitaires ?

Le projet prend en compte la réhabilitation et l'extension d'une piscine. Les eaux de la piscine font l'objet d'un enjeu sanitaire. Les moyens de contrôle et de surveillance prévus respecteront les normes en en vigueur.

Engendre-t-il des déplacements/des trafics

- Pendant la phase travaux : La présence d'engins de chantiers sera source de déplacements et de trafics supplémentaires.  
- Pendant la phase exploitation : Le trafic sera celui d'un équipement public en zone urbaine. Des stationnements supplémentaires ne sont pas prévus, les équipements privilégieront les déplacements doux. Rappelons que la piscine est déjà existante

### Nuisances

Est-il source de bruit ?

Est-il concerné par des nuisances sonores ?

Le projet sera source de bruit en phase chantier de par la présence d'engins. Des mesures de limitation des nuisances sonores seront mises en place.  
Pour la phase d'exploitation, le bruit a fait l'objet d'une étude acoustique. Voir annexe 12. Plusieurs axes de transports bruyants à proximité du site sont classés par arrêtés préfectoraux : la voie ferrée (catégorie 1) et les RD20 et RD115 (2 et 3)

Le projet n'engendre pas d'odeurs ou de nuisances olfactives.

Engendre-t-il des odeurs ?

Est-il concerné par des nuisances olfactives ?

Engendre-t-il des vibrations ?

Est-il concerné par des vibrations ?

En phase chantier la présence d'engins entraînera des vibrations. L'incidence reste toutefois très faible, les vibrations ne se propageant qu'à faible distance. Le chantier ne prévoit pas d'emploi d'explosifs.

Le risque de gêne acoustique lié à la vibration est atteint lors de certains passages de trains. Toutefois, ce seuil ne dépasse pas la valeur de 0,5 mm/s qui traduit une gêne importante. Voir annexe 11

Engendre-t-il des émissions lumineuses ?

Est-il concerné par des émissions lumineuses ?

En phase chantier, il n'est pas prévu de travaux de nuit donc pas d'émissions lumineuses.

En phase d'exploitation, un éclairage public respectant les normes en vigueur sera mis en place.

Le projet est situé en milieu urbain bénéficiant d'un éclairage public.

Engendre-t-il des rejets dans l'air ?

En phase chantier, l'utilisation d'engins entraînera le rejet de gaz d'échappement. Cet impact, non spécifique au projet, restera limité par l'utilisation d'engins récents et correctement réglés.

En phase d'exploitation la chaufferie biomasse, et le système de récupération de chaleur permettront de réduire significativement les émissions de CO2 par rapport à une solution « standard » avec une chaufferie gaz.

Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?

En phase chantier, un système sera mis en place afin de gérer les rejets des eaux pluviales et éviter toute pollution du milieu hydraulique superficiel.

En phase d'exploitation la gestion des eaux pluviales se fera par rejet au réseau unitaire de la rue du Général Leclerc via le réseau eaux pluviales de la parcelle et un bassin de rétention enterré à débit de fuite limité pour respecter les prescriptions liées à la ZAC et le rapport de sol G2 . Par ailleurs, une partie des eaux des piscines sera réutilisée. Voir annexe 12.

## Emissions

Engendre-t-il des effluents ?

En phase chantier, des mesures seront mises en place afin de gérer les eaux pluviales ainsi que les eaux usées issues des bungalows de chantier.

En phase d'exploitation, l'eau usée sera envoyée via un réseau séparatif sur site puis vers le réseau unitaire existant de la rue du Général Leclerc.

Les eaux claires (vidange des bassins, nettoyage des filtres ) seront réutilisées en partie pour l'arrosage, le lavage, les sanitaires et pour une autolaveuse municipale. La note expliquant le processus est fournie en annexe 12.

Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?

En phase chantier, des mesures seront mises en place afin de gérer les déchets issus du chantier (bennes pour tri sélectif notamment).

Un diagnostic amiante avant démolition a été réalisé.

Il est donné en annexe 14.

Les mesures adéquates seront prises en phase chantier pour l'élimination des déchets et la protection des populations.

En phase d'exploitation, les déchets feront l'objet du tri sélectif.

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet comprend un monument historique inscrit, la piscine Leclerc. Il est situé à proximité immédiate d'un monument inscrit, l'Usine élévatrice des eaux.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'aspect patrimonial est au cœur du projet architectural. Le bâtiment historique sera réhabilité et ses axes de visions protégés. Le projet respectera les prescriptions des Architectes des Bâtiments de France, en cours de consultation (voir annexe 7.p et annexe 8).
				Le projet est actuellement occupé par un équipement public de type piscine et une esplanade ensablée. L'usage du site restera identique et concentrera des équipements publics avec l'ajout d'un conservatoire accompagné d'espaces verts.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Le projet est inscrit dans le périmètre de la future ZAC de l'Ecoquartier de la Gare de Pantin- Quatre Chemins.

L'Ecoquartier figure parmi les secteurs de densification préférentielle du projet de SDRIF de la Région Ile-de-France.

L'objectif du projet est de participer à cette transformation en créant et en réhabilitant de nouveaux équipements publics, (conservatoire à rayonnement départemental, piscine), afin d'accueillir au mieux les nouveaux habitants. Au-delà de l'objectif utilitaire du projet, la réhabilitation du site amènera à la création d'une voie nouvelle pompier permettant de desservir l'équipement et de réaliser un bâtiment conjuguant modernité et patrimoine.

L'établissement public territorial Est Ensemble a réalisé une présentation du projet général de la ZAC en septembre 2013. Ce rapport a pour but de présenter l'objet et la justification de l'opération. La réhabilitation de la piscine Leclerc, son extension et la construction du conservatoire y sont référées comme appartenant au secteur sud. Le projet est présenté en annexe 9.

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Afin d'éviter et de limiter les effets négatifs notables du projets sur l'environnement, le projet prévoit les mesures suivantes :

- En phase d'exploitation la gestion des eaux pluviales se fera par rejet au réseau unitaire de la rue du Général Leclerc via le réseau eaux pluviales de la parcelle et un bassin de rétention enterré à débit de fuite limité pour respecter les prescriptions liées à la ZAC et le rapport de sol G2. La note descriptive des dispositifs de gestion des eaux pluviales sera transmise à la Police de l'Eau pour avis. Par ailleurs, une partie des eaux des piscines sera réutilisée, (Annexe 12)
- Les terrains seront dépollués pour un niveau de pollution résiduel compatible à un usage public, (Annexe 11)
- L'étude écologique au droit du site a été réalisée et l'autorité environnemental à exprimé un avis, notamment la présence de plusieurs mesures favorables à la qualité de vie et à l'atteinte des objectifs environnementaux (Annexe 15).

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard de sa situation au sein d'une zone déjà urbanisée, de son éloignement de zones environnementales sensibles, mais surtout de la réalisation d'une étude d'impact à l'échelle de la ZAC et des mesures envisagées pour limiter les impacts sur l'environnement, nous estimons que le projet bâtimementaire de l'Etablissement Public Territorial EST ENSEMBLE peut être dispensé d'étude d'impact.

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement ; plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
ANNEXE 7 : Cartes, plans et données nécessaires à la définition des enjeux ANNEXE 8, ANNEXE 8bis : Notice architecturale et éléments graphiques ANNEXE 9 : Rapport de présentation de la ZAC ANNEXE 10 : Rapport d'étude géotechnique ANNEXE 11 : Étude historique, documentaire et mémorielle et diagnostic de l'état des milieux ANNEXE 12 : Limitation du recours à l'eau potable pour l'arrosage ANNEXE 13 : Étude acoustique ANNEXE 14 : Diagnostic Amiante, Plomb ANNEXE 15 : Étude d'impact à l'échelle de la ZAC et avis environnemental

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Romarville

le, 25 JUIL. 2019

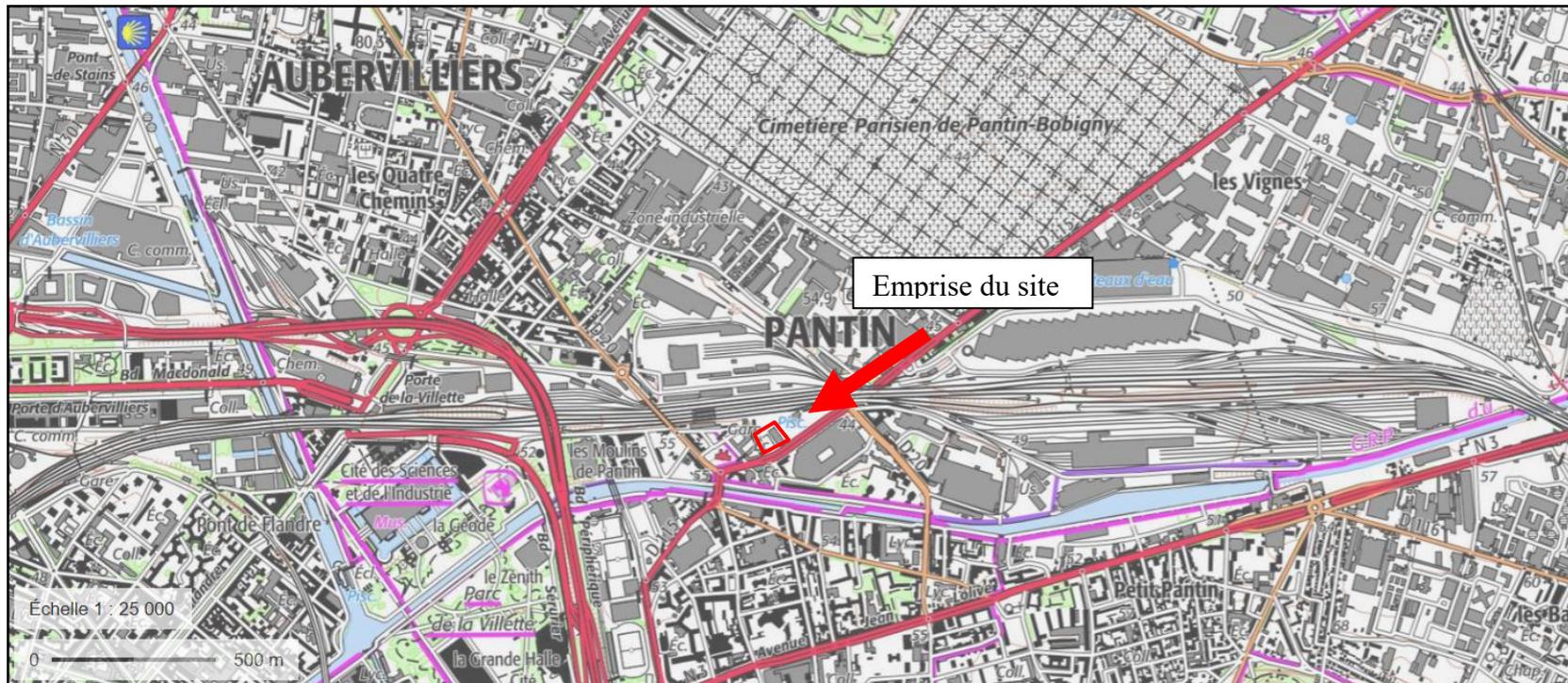
Signature

pour délégué du Préfet  
le 3<sup>ème</sup> vice - président  
Karamoko Sissoko



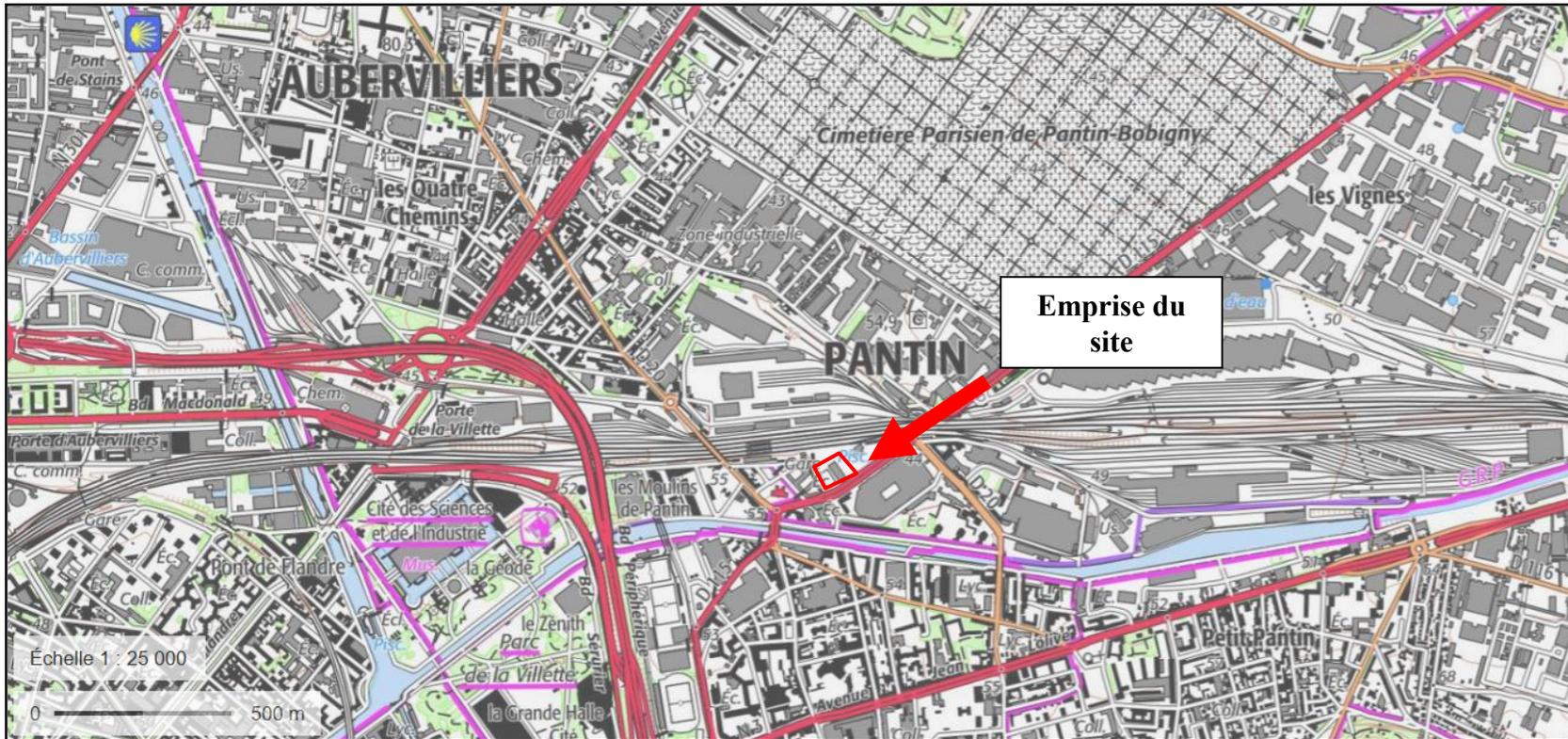


## ANNEXE 2

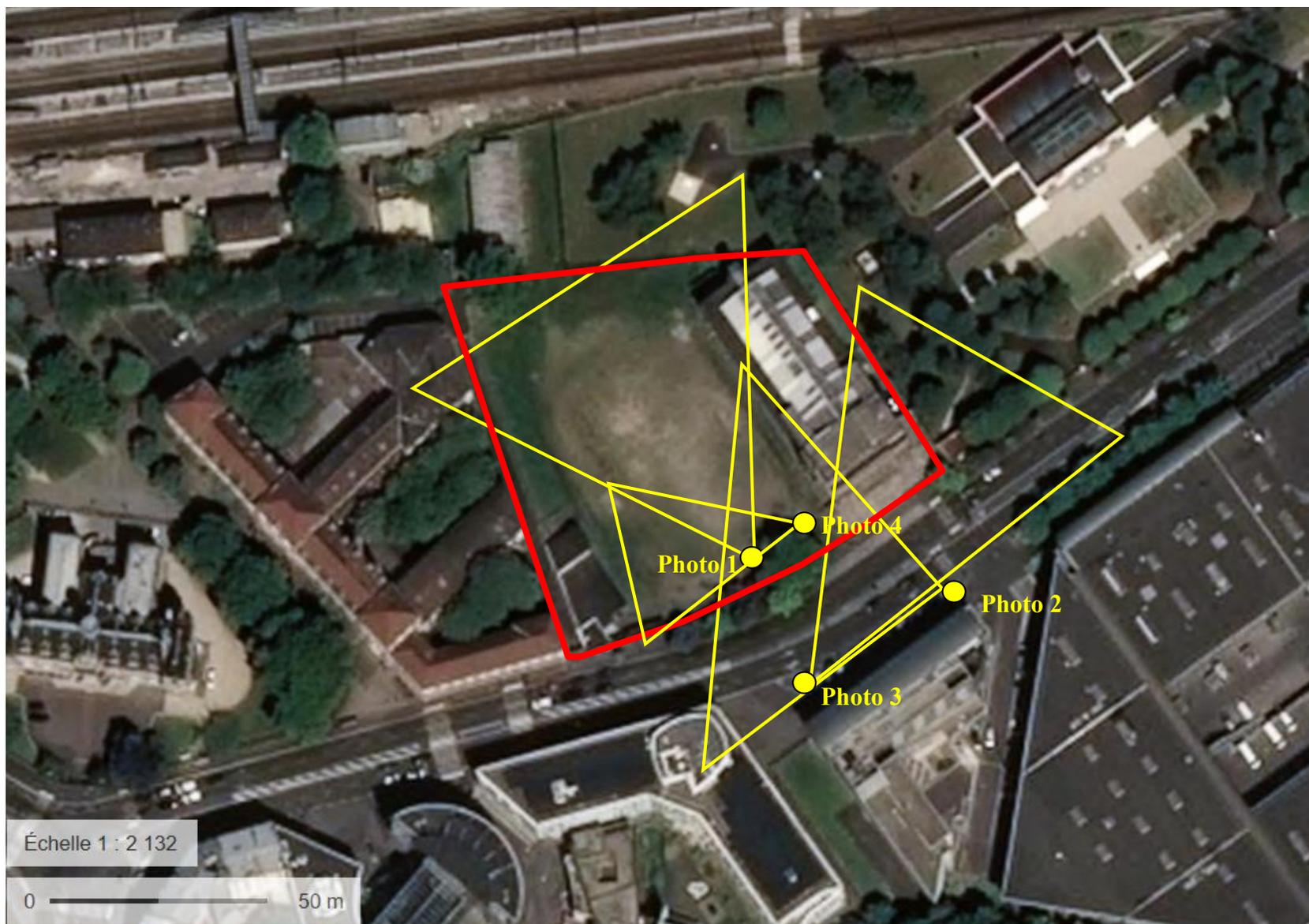


Plan de situation au 1 : 25 000, données cartographiques IGN édition 2018 (Source : Géoportail)

## ANNEXE 3



Plan de situation au 1 : 25 000, données cartographiques IGN édition 2018 (Source : Géoportail)



*Localisation cartographique des prises de vues datées du 25 juin 2019 (Source : Géoportail ; échelle : 1 : 2 132)*



1) Photographie du site prise depuis l'angle sud du site ; 25 juin 2019



2) Photographie du site prise depuis l'avenue du Général Leclerc en direction du nord-ouest ; 25 juin 2019



3) Photographie du site prise depuis l'avenue du Général Leclerc, en direction du nord-est ; 25 juin 2019



4) Photographie du site prise depuis l'angle sud-est vers l'ouest du site ; 25 juin 2019

# ANNEXE 4



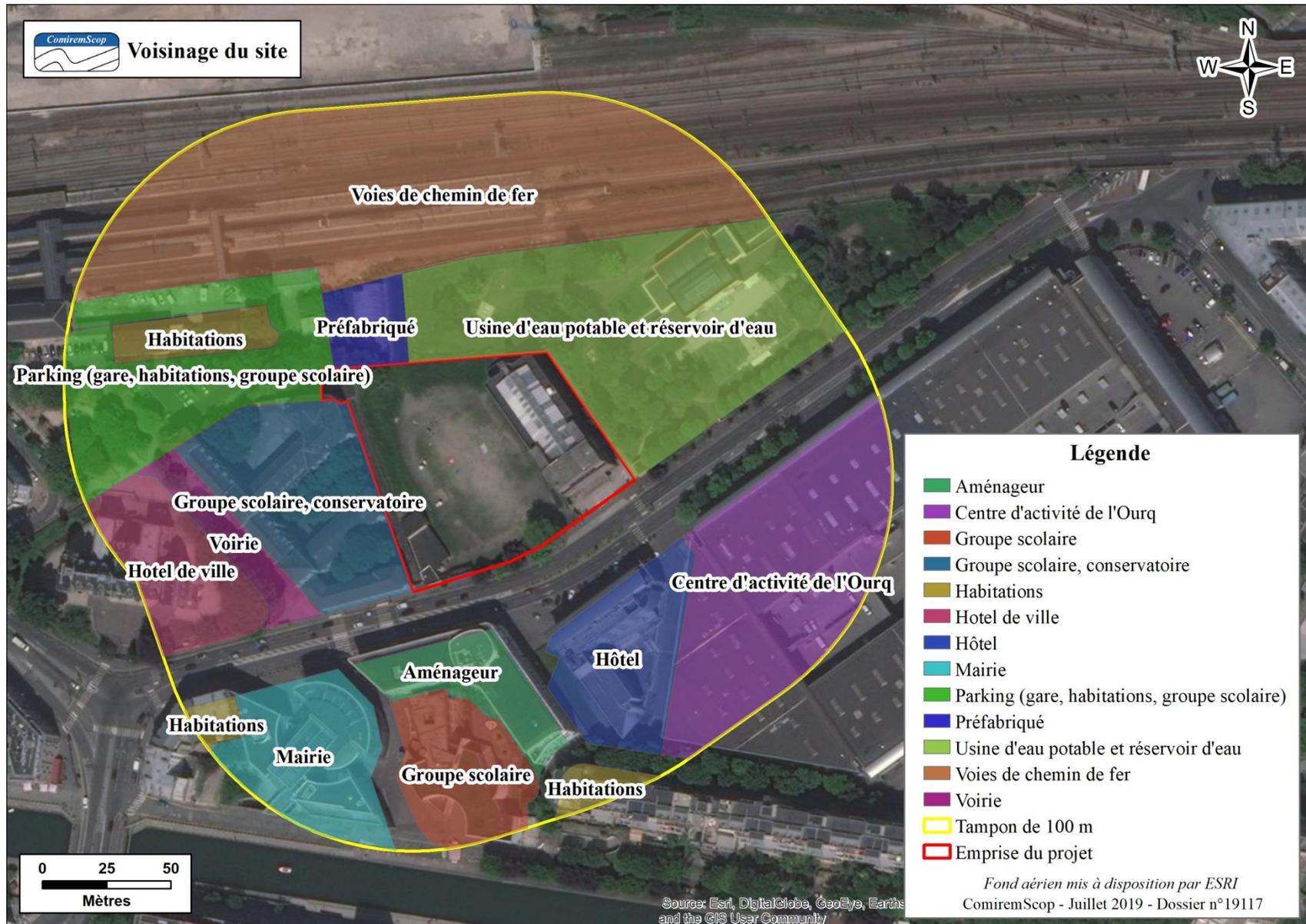
QCR04\_11\_Plan masse au 1/500

Offre finale fev. 2019

Plan de Masse au 1/500 (Source : Pièces graphiques de la notice architecturale)

# ANNEXE 5

Photographie aérienne du projet et affectation des terrains avoisinants (Source : Géoportail)



## ANNEXE 6

De part la distance au projet (3,7 km minimum), le site n'est pas susceptible d'impacter des zones Natura 2000



Cartes des sites NATURA 2000 (Source : DRIEE Ile de France)